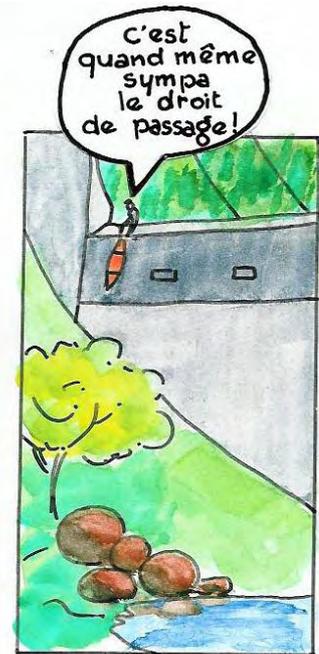




Les grands barrages EDF

Que l'on en condamne le principe ou les résultats, il est un fait que dans les années 50 la France a équipé ses rivières de grands barrages producteurs d'électricité pratiquement tous les sites qui pouvaient l'être. Ces quelques 300 grands barrages, du type voûte ou poids ont parfois noyé des sites pittoresques mais en contrepartie les plans d'eau en amont de ces barrages, lorsqu'ils sont accessibles, sont la plupart du temps offerts pour la pratique de la voile ou du motonautisme.

De plus, des lâchers d'eau permettent parfois de descendre des parcours qui sans eux seraient à sec en été. Certains ont regrettés dans un premier temps qu'il n'y ait que trop rarement un moyen de passage, un lieu de débarquement et de remise à l'eau commode pour franchir ces grands obstacles. L'investissement en regard du coût de l'ouvrage aurait été négligeable. Maintenant tout cela est oublié. Ces barrages et leurs grandes retenues font maintenant partie du paysage et de notre patrimoine. L'énergie potentielle importante qu'ils recèlent, disponible en peu de temps sous forme d'énergie cinétique puis électrique grâce aux turbines constitue un facteur non négligeable de stabilisation du réseau électrique européen. Il n'en va pas de même de la plupart des 150 barrages dit "**au fil de l'eau**" ou à basse chute. L'énergie potentielle emmagasinée en amont de ces barrages est le plus souvent aléatoire et négligeable en valeur relative. De plus, les rivières françaises sont sensiblement moins en eau que dans le passé.



Dessin Michel Copin

Quoiqu'en certains de nos politiciens, on réalise tardivement que certains d'entre eux, particulièrement sur l'Allier, empêchent la migration des saumons vers l'amont. Leur démolition, qui a été reportée depuis trop longtemps, est devenue maintenant pour certains d'entre eux irrémédiable.

Une source d'énergie propre qui perturbe les rivières

La quasi-totalité de l'énergie renouvelable du pays est assurée par les barrages hydroélectriques. Pourtant ces barrages, construits en France principalement au milieu du siècle dernier n'assurent que 10 % de l'électricité nationale. Cette production est à l'évidence faible en regard des conséquences importantes sur l'équilibre écologique des cours d'eau qui en résulte. La construction d'un barrage bloque l'écoulement des sédiments, fait varier brutalement les débits au détriment de la sécurité et empêche ou freine la migration des poissons. En contrepartie, les barrages fournissent une électricité peu chère, mobilisable aisément lors des "pointes" de consommation du matin, du midi et du soir des ménages.

De plus, l'eau, source renouvelable et propre ne dégage pas de gaz à effet de serre contrairement aux centrales thermiques auxquelles EDF a parfois recours en période de

La rivière source d'énergie

pointe, en complément du nucléaire. Actuellement, EDF exploite un peu plus de 500 ouvrages hydrauliques importants. Ces ouvrages représentent l'équivalent de 5 réacteurs nucléaires de 900 mégawatts. Une centaine de concessions attribuées pour 75 ans à EDF viennent à échéance progressivement. La France en accord avec une directive européenne, a l'objectif ambitieux de doubler la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'électricité avec un pourcentage de 20 % à l'horizon 2020 en lieu et place des quelques 10 % actuels. Sauf à créer des catastrophes écologiques locales, espérer créer de nouveaux sites pour les grands barrages conventionnels ou vouloir confier à l'éolien l'essentiel de cette progression relève probablement de l'utopie. La meilleure preuve est bien ce qui vient d'arriver à la Corse qui est en train de détruire un patrimoine touristique exceptionnel sur une de ses plus belle rivière. Une autre preuve est bien on l'a vu précédemment ce qui est arrivé à la Hollande. Ce pays, malgré sa production à grande échelle d'énergie électrique positive basée sur les éoliennes est classée parmi les pays européens celui ayant l'efficacité la plus mauvaise en termes de production de gaz à effet de serre type dioxyde de carbone. Cette situation paradoxale s'expliquant par le fait qu'en l'absence de vent, ce pays plat, n'ayant pratiquement pas de grand barrage hydroélectrique, n'a actuellement pas d'autre solution que d'assurer sa production électrique par des turbines à gaz lorsque le vent fait défaut. Il va assurément devenir urgent d'arrêter de penser uniquement en terme d'hydroélectricité ou d'éolien pour augmenter la part des énergies renouvelables. Evoquer le fait que la production d'énergie renouvelable hydroélectrique pourrait diminuer sensiblement si l'on augmente le débit qui doit rester dans la rivière (débit réservé) montre un mépris flagrant pour l'écosystème constitué par la rivière et pour les écologistes. On conçoit que ces derniers ainsi que les pêcheurs se soient mobilisés contre l'ultime verrou que constitue pour les saumons le barrage de *Poutès-Monistrol* sur l'Allier. Il était temps que leur vœux soient exaucés et que ce barrage voûte soit démantelé enfin de rendre à la rivière son caractère naturel et au saumon son lieu de ponte. Le saumon a vu ses effectifs fondre de 99 % depuis 1890. A chaque barrage, le saumon hésite entre l'eau qui court vers les turbines et le filet d'eau qui l'amènera sain et sauf au toboggan.

Il ne pouvait se douter lorsqu'il choisit la rivière au fleuve en arrivant au Bec d'Allier qu'il va être bloqué en se dirigeant vers ses frayères, une centaine de km en amont par les 17 mètres de ce barrage. Sur une rivière qui coule loin des villes et propre comme l'Allier, les barrages sont clairement identifiés comme la première cause du déclin du saumon devant la pollution. C'était la richesse de la vallée, **on venait le pêcher de partout**, témoignent les habitants de la région qui rêvent de "pêcher de nouveau le saumon avant d'être au cimetière". Ils étaient tout naturellement opposés au renouvellement de la concession du barrage octroyée à l'EDF il y a environ 75 ans et qui est arrivée à échéance en 2007.

La rivière source d'énergie



Tel que sera le nouveau barrage de Poutès après les travaux

Il ne s'agira malheureusement pas d'une démolition avec remise de la nature à l'identique comme cela a été le cas au barrage Saint-Etienne du Vigan où l'Allier a retrouvé son charme naturel. L'ancien barrage de Poutès-Monistrol après une discussion épique entre nos sénateurs va faire l'objet par EDF d'une reconversion importante et d'une expérience inédite : ménager la production électrique locale et dans le même temps effectuer les aménagements permettant aux saumons d'atteindre les meilleures frayères situées en amont et ces zones de galets où ils se reproduisent. Ceci en diminuant la hauteur de chute qui passe à 4m. Les saumons pourront donc en principe « passer » au barrage de Poutès en raison des améliorations qui vont être apportées au barrage, ceci en remontant la glissière de 4m de dénivelée pour aller vers l'amont ou en l'utilisant comme toboggan lorsqu'ils entament leur voyage vers la mer. Chaque canoéiste ou kayakiste sait que lorsque le saumon peut remonter la rivière il peut la descendre en restant dans son embarcation sans risquer sa vie. Reste donc à espérer que préfet responsable de la sécurité sur sa région saura écouter le syndicat local d'aménagement de la rivière afin de ménager une glissière permettant au touriste nautique de franchir l'obstacle sans risquer sa vie.

Même bien équipés, les barrages sont autant d'obstacles qui freinent incontestablement la progression du saumon et retardent le jeune « smolt » dont le temps est compté et qui n'a qu'un mois et demi pour atteindre la mer, avant que la température de l'eau ne s'élève trop et qu'il s'asphyxie en juin dans les estuaires. Evoquer la pollution et la pêche à l'embouchure, le fait que sa démolition priverait la commune de la taxe professionnelle qu'elle retire de son existence relève aujourd'hui d'un certain mépris pour la rivière et son écosystème.